



CONTRAT MARCHÉ DE NOEL

19 & 20 DÉCEMBRE 2026

DÉPÔT DE CANDIDATURE

PLACE DES HALLES - BRÉTIGNOLLES S/MER

ENTRE :

L'organisateur :

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BRÉTIGNOLLAISE (APB)

Représentée par Mme MILCENT et Mr CHAILLOU

BP 42

85 470 BRETIGNOLLES SUR MER

Tél : 06 82 83 41 71

Mail : apbmarchedenoel@gmail.com

Possibilité de déposer les dossiers papier au **CHAI DES MARAIS - Bd du Sud - Brétignolles**

Et :

L'exposant :

Nom et Prénom :

Enseigne Commerciale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Mail :

Activité ou types de produits vendus :

.....

.....

N° du registre du commerce, des métiers ou de l'agriculture :

N° INSEE ou SIRET :

LES CLAUSES DU CONTRAT :

L'exposant **s'engage à respecter** les clauses suivantes :

- Les installations des exposants se feront sur 2 créneaux au choix : le vendredi 19/12/25 à partir de 18h00 et le samedi matin à partir de 7h00.
- L'exposant doit assurer une présence pendant les 2 jours et pendant les horaires d'ouverture (de 10h00 à 20h00 le samedi et de 10h00 à 18h00 le dimanche) du Marché de Noël. En cas de départ anticipé, l'APB encaissera le chèque de caution.
- Les stands doivent être tenus de manière soignée pour donner un côté qualitatif au Marché de Noël.

Paraphes

- L'exposant amènera son matériel : tables, bancs, présentoirs, éclairages, décorations... Il sera déchargé sur les emplacements prévus à cet effet. En aucun cas, le véhicule de l'exposant aura accès à La Place des Halles.
- L'exposant doit être obligatoirement assuré et déclaré au registre du commerce, des métiers, des sociétés ou de l'agriculture, et devra présenter ses documents aux membres du bureau de l'APB, ou à la personne missionnée par l'association.
- L'exposant a la possibilité de réserver un stand avec une autre personne. Si c'est le cas, seulement un seul exposant fera la réservation.
- Les emplacements seront désignés par l'APB.
- Les exposants doivent se munir d'une rallonge et de l'éclairage de leur stand.
- L'exposant s'engage à ne pas laisser de déchet sur le site. En effet, l'APB ne mettra pas de conteneur poubelle à disposition.
- L'exposant devra restituer son emplacement dans l'état de son arrivée, c'est-à-dire en bon état.
- Les frais éventuels de remise en état seront à la charge de l'exposant.
- Une fois l'absence de dégâts constatée, nous détruirons le chèque de caution (la photo du chèque déchiré peut être envoyée par sms sur simple demande).

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BRETIGNOLLAISE (APB) s'engage à :

- Promouvoir Le Marché de Noël dans les médias et par voie d'affichage.
- Mettre à disposition de l'électricité pour les exposants.
- Mettre à disposition un représentant de l'association durant le Marché de Noël, qui sera habilité à recevoir les exposants, à gérer les litiges, et faire respecter les clauses de ce contrat.

En cas de mauvais temps, l'APB ne devra aucune indemnité.

En cas d'obligation de renoncer à l'organisation du marché de Noël en raison des dispositions réglementaires mises en place par l'Etat liées à la lutte contre le Covid 19 (conditions sanitaires, interdiction de se rassembler, etc...), l'association Professionnelle Brétignollaise ne devra aucune indemnité.

TARIFS : La redevance pour ce marché de Noël est de :

Exposants ADHÉRENTS à l'APB

- 90 € pour les 2 jours pour un stand/barnum de 3X3 (montage en angle)
- 90 € de caution (non encaissé)
- Mise à disposition d'un branchement électrique par l'APB

Exposants NON-ADHÉRENTS

- 110 € pour les 2 jours pour un stand/barnum de 3X3 (montage en angle)
- 110 € de caution (non encaissé)
- Mise à disposition d'un branchement électrique par l'APB

Toute candidature devra être accompagnée de ce dossier complété, paraphé et signé, ainsi que du chèque de caution du montant indiqué ci-dessus. Les dossiers seront étudiés par l'APB après réception complète des éléments. En cas d'acceptation de l'inscription, le règlement de l'emplacement devra être effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'APB. Le chèque de caution sera détruit en cas de refus de dossier ou à l'issue du marché, sous réserve de l'absence de dégradations constatées sur le stand.

Je soussigné accepte le contrat ci-dessus et joint le chèque de caution à l'ordre de « L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BRETIGNOLLAISE » pour participation au Marché de Noël les 19 et 20 décembre 2026.

Je certifie sur l'honneur être en règle avec toutes les administrations et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de contrôle.

Date :

Signature organisateur :

Signature exposant : (Précédée de la mention « **lu et approuvé** »)